



La conjoncture économique, l'incertitude du lendemain (surcroît d'activité à durée limitée), l'évolution rapide des technique, autant de raisons qui poussent les industriels à recourir à des entreprises extérieures.

Le contrat de sous-traitance (cf X60-101 ;102 ;103 ;104) établi entre les deux parties Client / Entreprise a pour objectif de limiter tout risque de litige afin d'assurer la réussite de la mission.

## 1. Les motivations du recours à des entreprises extérieures.

- motif quantitatif : *planning trop chargé...*
- motif qualitatif : *appel à des outillages spécifiques pour des nouveaux matériels (automatismes, robotique, informatique...)*
- motif stratégique : *limiter les moyens mis en œuvre dans le service maintenance afin de concentrer les efforts de production.*

## 2. Liste des travaux visés :

- Les services généraux : *nettoyage industriel, maintenance des bâtiments, ascenseurs, surveillance...*
- Les services connexes à la production : *conditionnement, manutention, matériel de reprographie...*
- Les tâches directement liés au service de production : *travaux de modification, rénovation...*
- Les tâches à caractère réglementaire : *contrôles de sécurité, des bâtiments...*

*Remarque : Dans le but de conserver la maîtrise de l'outil de production il semble souhaitable d'assurer la maintenance des matériels directement liés à la production.*

## 3. Les différents contrats.

- Maintenance à forfait : *le prix est déterminé avant intervention. Il faut être attentif à la rédaction des clauses techniques qui doivent être parfaitement formulées.*
- Maintenance en dépense contrôlée : *le prix est déterminé après intervention suivant les moyens mis en œuvre par le cotraitant.*
- Maintenance sur expertise : *le prix comporte deux parties : une partie fixe déterminée avant l'intervention et une partie déterminée après intervention sur expertise pour les travaux des aléas indétectables avant démontage.*



FORMES DE CONTRATS	ÉLÉMENTS DE DÉCISION					
	AVANTAGES		INCONVÉNIENTS		RÉPARTITION DU RISQUE FINANCIER	CAS D'APPLI-CATION
	POUR L'UTILI-SATEUR	POUR L'EN-TREPRISE DE MAINTENANCE	POUR L'UTILI-SATEUR	POUR L'EN-TREPRISE DE MAINTENANCE		
<p><b>MAINTENANCE À FORFAIT</b></p> <p>Le prix est indépendant des moyens mis en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coût total connu à l'avance</li> <li>● Contrôle facile</li> <li>● Évite l'indétermination du prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évite l'indétermination du prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marge de sécurité dans le prix</li> <li>● Coût du risque</li> <li>● Problème des suppléments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Difficulté à délimiter la prestation</li> <li>● Évaluations difficiles</li> <li>● Coopération difficile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entreprise de maintenance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Urgences</li> <li>● Travail mal délimité</li> <li>● Travail nécessitant une coordination de l'utilisateur pour raison de sécurité</li> </ul>
<p><b>MAINTENANCE, EN DÉPENSES CONTRÔLÉES</b></p> <p>Le prix est proportionnel aux moyens mis en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déclenchement rapide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas de risque d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coût total inconnu à l'avance</li> <li>● Contrôle nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pousse à réduire le niveau technique (même inconvénient pour l'utilisateur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail bien défini</li> <li>● Travaux répétitifs</li> <li>● Aléas réduits</li> </ul>
<p><b>MAINTENANCE EN DÉPENSES CONTRÔLÉES PLAFONNÉES</b></p> <p>Combinaison de la maintenance à forfait et de la maintenance en dépenses contrôlées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déclenchement rapide</li> <li>● Coût maximal connu à l'avance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risque d'évaluation très limité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nécessite un contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction du niveau technique (même inconvénient pour l'utilisateur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisateur jusqu'au plafond</li> <li>● Entreprise de maintenance au-delà</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Urgences</li> <li>● Travail bien défini mais comportant des aléas</li> </ul>
<p><b>MAINTENANCE À FORFAIT PARTIEL</b></p> <p>Les deux parties forfaitaire et proportionnelle sont des fractions des montants forfaitaires et dépenses contrôlées pour la même prestation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intérêt des deux parties à l'efficacité</li> <li>● Gain de temps (diminution du coût total)</li> <li>● Connaissance du coût probable à l'avance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contrat précis</li> <li>● Risque limité</li> <li>● Coopération facilitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas de démarrage rapide</li> <li>● Contrôle impératif des moyens</li> <li>● Coût maximal indéterminé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Compte rendu précis des moyens utilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partagé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail bien défini</li> <li>● Collaboration étroite souhaitable</li> </ul>
<p><b>EN FORFAIT PARTIEL PLAFONNÉ</b></p> <p>Maintenance à forfait partiel avec un plafond à ne pas dépasser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intérêt des deux parties à l'efficacité</li> <li>● Coût maximal connu à l'avance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contrat précis</li> <li>● Risque limité</li> <li>● Coopération facilitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas de démarrage rapide</li> <li>● Contrôle impératif des moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une étude plus approfondie pour dépassement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partagé jusqu'au plafond</li> <li>● Entreprise de maintenance au-delà</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail bien défini</li> <li>● Collaboration étroite souhaitable</li> <li>● Nécessité d'un budget</li> </ul>
<p><b>MAINTENANCE SUR EXPERTISE</b></p> <p>Une expertise précède l'établissement du devis. Certains travaux se chiffrent facilement, d'autres non, d'où des dispositions financières diverses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Commande de prestations bien déterminées</li> <li>● Engagement de responsabilité de l'entreprise de maintenance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risque limité</li> <li>● Contrat précis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La décomposition en plusieurs phases allonge le délai</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Limitation du risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail comportant des aléas indétectables avant démontage</li> </ul>



## 4. Les différentes phases de l'élaboration du contrat.

Il s'agit des différentes clauses, dont il est utile de vérifier l'existence ou de justifier l'absence.

